



**AVIS de
PAIEMENT DE PÉAGE**
Le Comité du Pont du Humber

**ATTENTION :
PROCÉDURE RÉVISÉE**

REMARQUE : NOUS N'ACCEPTONS PLUS LES PAIEMENTS PAR VIREMENT BANCAIRE BACS

Conformément à la Section 11 de la loi sur le Pont du Humber de 2013, vous devez vous acquitter d'un péage pour traverser le Pont du Humber. N'ayant pas payé le péage correspondant à votre véhicule lors de votre traversée du pont, le présent Avis de paiement de péage a été émis en votre nom.

VEUILLEZ NOTER QUE SI VOUS PAYEZ LE PÉAGE DANS UN DÉLAI DE 24 HEURES APRÈS L'OUVERTURE DE LA FENÊTRE DE PAIEMENT, AUCUN FRAIS SUPPLÉMENTAIRE NE SERA APPLIQUÉ.*

En tant que conducteur du véhicule, vous devez vous acquitter de ce paiement. Si le paiement n'a **pas** été reçu dans un délai de 24 heures après l'ouverture de la fenêtre de paiement, des frais administratifs s'élevant à **15 £** seront ajoutés et un Avis d'impayé de péage sera remis au Propriétaire déclaré du véhicule. Le montant total doit être payé dans son intégralité dans un délai de 31 jours suivant la traversée.

Si le paiement n'est pas réalisé, nous pouvons exiger le paiement du péage impayé ainsi que d'autres frais et dépenses raisonnables, conformément à la Section 12 de la loi sur le Pont du Humber de 2013. Cela peut comprendre des frais de recouvrement de dettes, des frais de tribunaux ainsi que des frais juridiques supplémentaires.

Les données de votre véhicule ont été enregistrées et seront conservées afin que les autorités octroyant les permis de conduire puissent obtenir les informations concernant le propriétaire déclaré du véhicule.

Le moyen de paiement le plus simple est en ligne, via :

www.humberTAG.com

*Vous n'avez qu'à saisir votre numéro d'immatriculation ici et le système vous indiquera le montant du paiement dû, puis vous permettra de vous en acquitter à l'aide de votre carte de crédit/ débit. La fenêtre de paiement s'ouvre généralement à **midi** le lendemain de votre traversée, mais cela peut prendre jusqu'à 96 heures. Il est de votre responsabilité de consulter notre site Web au cours de cette période et de vous acquitter du paiement dans un délai de 24 heures après l'ouverture de la fenêtre de paiement, afin d'éviter de vous voir facturer des frais supplémentaires.

Paiement en personne ou par téléphone à : The Humber Bridge Board, Ferriby Road, Hessle, HU13 0JG

Les paiements effectués par carte de crédit ou de débit (avec les frais correspondants) peuvent être acceptés, mais nous n'acceptons pas de chèques. Veuillez vous assurer de conserver le reçu ci-joint afin de confirmer le paiement de cette somme.

Tél. : 01482 647 162

Heures d'ouverture : Du lundi au vendredi 8h00 – 16h00

Cordialement,

Comité du Pont du Humber

HumberTAG SMARTER QUICKER

Everything you need
is just a **click** away

Going online is the quickest and most convenient way to apply for, and manage, your **HumberTAG**.

You'll also find all the info you'll need, as well as handy guides to installing your **HumberTAG**.. Just visit humberbridge.co.uk to get started.

As a HumberTAG customer, you can ...

- Open your account and order your HumberTAGS
- Order additional HumberTAGs
- Check your account balance
- Top-up your account
- Monitor your HumberTAG activity
- Review and print statements
- Download an application form
- Read the Terms and Conditions

Phone Email Web
01482 647162 admin@humbertag.com humberbridge.co.uk

 [humberbridge](#)  [humbridgenews](#)

 HUMBERBRIDGEBOARD